

Allocution de Raymond Besson

Comme pour bon nombre d'entre vous, les souvenirs qui me sont revenus à l'esprit depuis l'annonce du décès de Norbert sont légion et je me suis interrogé sur ce qu'il convenait de dire aujourd'hui, alors que sa dépouille va s'embraser.

Fallait-il que je vous parle du chemin de Norbert au bureau de l'Association des écrivains cheminots (A.E.C.) puis du Cercle littéraire des écrivains cheminots - Association Étienne-Cattin (C.L.E.C.-A.E.C.)¹ ? Secrétaire adjoint en 1969, secrétaire général en 1973, président adjoint en 1983, il a souhaité, en 1996, par principe et parce qu'il avait cette année-là quatre-vingts ans, permuter avec son ami Jean Flamion et redescendre au rang de vice-président. Norbert ne s'est finalement retiré du bureau qu'en 1998, près de trente ans après son entrée.

Fallait-il que je vous parle des nombreuses distinctions qu'il a reçues au titre du C.L.E.C. tout au long de ces années ? Pour ne citer que les ultimes dans chaque ordre : médaille de vermeil d'Arts, Sciences et Lettres en 1978, médaille d'or de l'Union artistique et intellectuelle des cheminots français (U.A.I.C.F.) en 1982, médaille d'or de l'Étoile civique en 1986, médaille d'or de Jeunesse et Sports en 1992, celle dont il était, à juste titre, le plus fier.

Fallait-il que je vous parle de son rôle au jury du concours littéraire de l'U.A.I.C.F. ? De 1979 à 2002, il a été un notateur passionné, bouillant parfois, dans la section noble – le prix Étienne-Cattin de contes ferroviaires – ainsi que dans diverses sections de prose comme les contes, les essais ou les histoires policières ; il a aussi été, de nombreuses années, celui qui assumait le rôle ingrat de notifier aux candidats malheureux les causes de leur échec.

Fallait-il que je vous parle des centaines d'articles qu'il a rédigés pour *Le Dévorant*, dont le dernier date de décembre 2007 et s'intitulait *Molière en province* ? Ou que je vous dise la part qu'il a prise au routage de la revue ?

Fallait-il que je vous rappelle la liste des œuvres éditées de Norbert ? Parmi lesquelles on peut citer *Cadillacais, d'où venez-vous ?*, *Le mausolée du duc d'Épernon à Cadillac*, *Cadillac, bastide en Aquitaine*, *Vingt ans dans la maison centrale de force et de correction de Cadillac*, *Les blessures du château de Cadillac*, *L'Entre-Deux-Mers*, *Histoire simplifiée de l'écriture*, *Reinhold Dezeimeris*, *Le Nœud de vipères de François Mauriac...*

Fallait-il que je vous rappelle que Norbert, longtemps prisonnier en Allemagne, était titulaire de la médaille du Combattant de la guerre 1939-

1945, chevalier du Mérite social depuis 1955, et titulaire de la médaille de vermeil des Chemins de fer depuis 1975 ?

Fallait-il que je vous dise que, de 1976 à 1981, Norbert a été – après s’être laissé convaincre par le professeur Alain Guillermou – le trésorier de l’Association générale des usagers de la langue française (Agulf)² ?

Ces questions suffiraient en elles-mêmes pour dire l’homme de fidélité et d’ouverture aux autres que Norbert fut et demeurera dans nos pensées ; mais je voudrais y ajouter quelques souvenirs personnels.

D’abord, ma première rencontre avec Norbert, en novembre 1973 – il y a juste trente-cinq ans – lors de la remise des prix du concours littéraire de l’U.A.I.C.F. ; visiblement, mes écrits lui avaient plu, et il me le dit avec une simplicité qui n’avait rien à envier à celle d’Henri Queffélec ou de Ferdinand Camilletti. Ce soir-là, je découvris l’homme, élégant, racé, chaleureux, la voix pleine de fougue, de soleil et de raisin sucré. Tel je l’ai revu peu après, pendant les deux ans où je fus au conseil d’administration, au milieu des années soixante-dix.

C’est en 1982 que je l’ai retrouvé pour de bon. Dans des circonstances étranges puisqu’il fut, avec André Escolan, André Fonnet, Hubert Dubois, Jean Flamion, Jacques Marchenay, Henri Queffélec et quelques autres, parmi ceux qui voulaient absolument que je devienne le président du C.L.E.C. Ils ont réussi puisque je le suis toujours, à mon corps défendant. Mais sa fougue m’a conquis, et c’est pour cela que je lui ai demandé, dès 1983, de devenir le président adjoint du C.L.E.C.

Alors, nous sommes entrés, avec la vieille garde déjà citée, complétée de Daniel Lemire, de Marc Taris, de Serge Delcel..., dans une complicité qui n’a plus jamais cessé. Je nous revois à Villemomble, autour de la table familiale copieusement garnie par Colette, admirant sans modération la couleur, le bouquet et le goût du loupiac cher à son frère Roland ; je revois Henri Queffélec, un peu pompette en fin de repas, entonnant des chansons qui n’étaient pas toutes sages et que nous reprenions en chœur avec ardeur. Et Norbert, en maître de maison accompli, cherchait mille moyens pour nous retenir plus longtemps, pour que la communion que nous venions de célébrer se poursuive encore et encore.

Et puis, j’entends Norbert, dans les soirées de la salle Gouget-de-Casteras de Paris-Austerlitz, détailler la statistique du concours littéraire avec l’engouement qu’a un trésorier pour les chiffres. Je l’entends aussi, dans les petits matins du théâtre Valhubert, prononcer le rapport moral du C.L.E.C. avec la voix claire des gens heureux de ce qu’ils donnent aux autres.

Mais je dois aussi dire que Norbert fut le meilleur des propagandistes du C.L.E.C. Militant fervent et pugnace, il a promené dans je ne sais combien de bibliothèques cheminotes la fameuse exposition *Connaissez-vous le C.L.E.C. ?*, et il ne manquait pas de succès dans ce sacerdoce que personne n'a vraiment repris après lui. C'est ainsi qu'il voyageait à la rencontre des membres de nos sections de Marseille, de Metz, de Dijon, de Toulouse, d'Étampes, voyant des tas de cheminots et les convainquant par son enthousiasme ardent. Aussi fut-il pour beaucoup dans l'essor considérable que le C.L.E.C. connut entre 1983 et 1993. Par surcroît, il fut de toutes nos expositions, prenant part au montage et au gardiennage pendant des journées entières.

Ce que je dois dire encore, c'est que Norbert et les autres avaient décidé, en 1982, de m'accorder toute leur confiance et que, malgré la différence d'âge entre eux et moi, ils ne m'ont jamais fait défaut. Jamais. Parce que la foi animait Norbert, foi en notre culture, foi en notre langue, foi en notre chemin de fer, foi en notre pays et foi en l'amitié.

Va, Norbert. Tu as bien vécu. Tu as été toute ta vie dans cette catégorie des gens qui sont au monde pour servir et qui, seuls, font avancer l'humanité.

¹ NDLR : Il s'agit sans doute d'une seule et même association désormais appelée Cercle littéraire des écrivains cheminots, (Association Étienne-Cattin), Union artistique et intellectuelle des cheminots français. Depuis 1966, le Cercle littéraire Étienne-Cattin (Association des écrivains cheminots) défend et illustre la langue française dans le monde cheminot. Dans sa revue bimestrielle, *Le Dévorant – Le Clec*, <http://clec.uaicf.asso.fr/clec.htm> plus de mille articles ont été consacrés au français : vocabulaire, grammaire, syntaxe, ponctuation, typographie..., Le site de l'association, fournit un index des articles de conseil langagier dans

http://clec.uaicf.asso.fr/les_conseils_langagiers.htm

(L'association Étienne-Cattin), est sans doute la seule association de défense de la langue française constituée dans une entreprise.

Cette revue bimestrielle comporte aussi des rubriques consacrées à la francophonie, à la défense du chemin de fer... et publie aussi des essais, des contes, des nouvelles, des récits, des jeux...

² NDLR : L'AGULF fait partie de ces associations qui parallèlement aux multiples actions menées par les différentes instances étatiques ont oeuvré pour une prise de conscience collective de la nécessité de défendre la française, dont, notamment :

Parmi les nombreuses associations, citons :

l'Association pour le bon usage du français dans l'administration ;
le Comité d'étude des termes techniques français ;

l'Association Défense de la langue française, dite cercle Blaise-Pascal,

l'Association pour que le français soit la langue de l'Europe ;

l'association La France en français.

Il est à noter que l'AGULF a obtenu, par le jugement du 8 février 1978 du Tribunal de police de Paris, le principe de recevabilité d'une constitution de partie civile d'une association.